

MAIRIE 07310 ST MARTIN DE VALAMAS

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2019 à 20 heures

Présents : ADRIEN Eliane, ARGAUD Roland, BEAL André, CHAPUS Simon, CHAREYRON Jeanine, GIRARDOT Francis, NICOLAS Marie-Paule, PLANTIER Jean-Luc, ROCHE Isabelle, ROURE Solange.

Absents : DESESTRES Philippe, LUPOVICI Catherine, NICOLAS Henri.

Invitée : VAZQUEZ Mireille, Comptable du Centre des finances publiques – Trésorerie le Cheylard

Secrétaire de séance : ARGAUD Roland

Le compte rendu de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité. Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour.

Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2018 de la commune

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Eliane ADRIEN, première adjointe, qui présente à l'assemblée le compte administratif 2018 et demande aux membres de se prononcer sur ce compte administratif ainsi que sur l'affectation du résultat correspondant.

Le conseil vote à l'unanimité l'approbation du compte administratif 2018 et l'affectation du résultat 2018 ainsi que l'approbation du compte de gestion 2018 de la Trésorerie qui concorde avec le compte administratif de la commune.

Monsieur le Maire qui s'est retiré n'a pas pris part au vote.

Vote du budget primitif 2019

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2019 qui a été établi avec la volonté de :

- . Continuer à maîtriser les dépenses de fonctionnement,
- . De ne pas augmenter la fiscalité,
- . Engager l'opération de réhabilitation du bâtiment de la Gare.

Dépenses de fonctionnement :

Les prévisions de dépenses générales de fonctionnement sont reconduites et calculées au plus juste. Elles intègrent les dépenses courantes et récurrentes des services communaux. Le chapitre « charges de personnel » tient compte des évolutions de carrière des agents.

Recettes de fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement ont été estimées en tenant compte d'une baisse des dotations de l'Etat, en particulier la DGF, et d'une reconduction sans augmentation des taux d'imposition

communaux pour les taxes de contributions directes (taxes foncières – bâti et non bâti - et taxe d'habitation), à savoir :

- Taux communal de la taxe d'habitation 2019 : 11,28 %
- Taux communal de la taxe foncière 2019 sur le bâti : 18,90 %
- Taux communal de la taxe foncière 2019 sur le non bâti : 79,21 %

Les dépenses d'investissement :

Les dépenses d'investissement 2019 prévoient, outre les travaux habituels de voirie et d'aménagements divers :

En restes à réaliser :

- * La quatrième tranche d'éclairage public,
- * Isolation du bâtiment ADMR,
- * Soldes des honoraires du maître d'œuvre pour le projet gîtes d'hébergement.

Autres :

- * Changement des fenêtres à l'école primaire publique, à l'ex appartement situé rue de la Poste, aux gîtes,
- * Création d'un nouveau columbarium car celui existant n'a plus de places disponibles,
- * Création d'une piste forestière pour une coupe de bois,
- * Aménagement et sécurisation du pont de Taussac,
- * Rénovation des matrices du vieux cadastre,
- * Réhabilitation du bâtiment de la Gare, pour offrir des services commerciaux de location et réparations de vélos, de restauration et de gîtes d'hébergement de groupe proposant accueil et espaces communs.

Le volume des dépenses d'investissement est en forte augmentation impacté par l'opération du futur équipement du bâtiment de la Gare, situé en bordure de la Dolce Via et pour laquelle la collectivité est assujettie à la TVA.

Les recettes d'investissement :

Les recettes d'investissement sont constituées en partie par le virement de la section de fonctionnement et par les subventions accordées suite aux différents dossiers d'aide déposés pour certaines opérations de 2018 et celles liées aux nouveaux projets.

La section d'investissement est équilibrée par un emprunt à hauteur de 400 000,00 euros.

Après avoir répondu à diverses questions posées par les conseillers, Monsieur le Maire demande l'approbation du budget primitif 2019 pour les montants suivants :

- Fonctionnement : 1 154 734,51 €
- Investissement : 1 247 097,27 €

Le conseil vote à l'unanimité, moins une abstention, le budget primitif 2019.

Convention commune/SDEA

- **Convention avec le SDEA pour mission d'assistance aux collectivités pour la voirie** : le conseil adopte à l'unanimité cette convention aux conditions qu'elle prévoit.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.